République Française **** Département de l'Aube

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 27 JUIN 2023

bre de Men	nbres
Présents	Votants
14	11
	Présents

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures vingt, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, maire.

Date de convocation 21/06/2023

<u>Présents</u>:

BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
JOHNSON Rémi
PEREIRA Christophe
PESENTI Daniel
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène

<u>Absents</u>

HUGOT Damien LAPOTRE Denis MANDELLI Anne-Sophie MARNOT David MAYEUR Sébastien

Absents représentés :

MANNEQUIN Jacques donne pouvoir à Eric GNAEGI MARNOT Aurore donne pouvoir à Adeline COLLIN VERHEECKE Bénédicte donne pouvoir à Joëlle GROSSET

Madame Anne Roger a été nommée secrétaire de séance.

<u>Objet</u>: <u>Just Classik Festival 2023 – Convention de partenariat</u> N° de délibération: 2023_25

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	11	11	0	0	0

ANNEXE: projet de convention de partenariat avec Envol Musical

L'association organise la sixième édition du Just Classik Festival. Il est proposé dans ce cadre de conventionner avec l'Association Envol Musical qui porte le projet afin de définir les modalités d'un partenariat qui se déclinera comme indiqué dans la convention en pièce jointe.

L'association se chargera de l'organisation logistique de l'évènement « Aub'session » à la Grange de Lusigny-sur-Barse ainsi que la communication et reversera une partie du produit des entrées à la commune.

La commune quant à elle s'engage à mettre à disposition gratuitement la Grange sur le temps de l'événement (installation et désinstallation comprises) et de verser 1.000 € à l'association pour l'organisation de l'événement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le projet de convention de partenariat entre la commune et l'association Envol musical tel qu'annexé à la présente délibération
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte en lien avec l'exécution du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Le Maire.

Marie-Hélène TRESSOU